

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des services pour l'année 2024.

Vu le devis préalable n° [REDACTED]

Il résulte de l'ensemble des éléments ci-dessus que la concession cinéraire de [REDACTED] est attribuée à [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture funéraire de [REDACTED]

Article 1er. La concession cinéraire n° 832_2, relative aux sépultures de Limoges, est attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture funéraire de [REDACTED]

Article 2. Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 13 mai 2024 et expirant le 13 mai 2034.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession funéraire.

Article 4. Sous réserve d'avis, la concession cinéraire est attribuée temporairement par une délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, sur proposition de la commission des affaires urbaines (CCAU) et sous réserve d'avis de la commission des affaires urbaines (CCAU) et sous réserve d'avis de la commission des affaires urbaines (CCAU) pour permettre la réalisation effective de la concession cinéraire par la concession cinéraire cinéraire.

Le conseil de la concession cinéraire est attribué et les éléments de la concession cinéraire sont attribués.

Elle sera prouvée par la concession cinéraire de Limoges Métropole.

Article 5. L'attributaire de la concession cinéraire est tenu de verser à la concession cinéraire la somme de [REDACTED] (montant de la concession cinéraire) pour permettre la concession cinéraire et la concession cinéraire est attribuée à la concession cinéraire.

Le conseil de la concession cinéraire est attribué et les éléments de la concession cinéraire sont attribués.

Limoges Métropole, attributaire de la concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 832_2

1 DOCUMENT - Publié le 13 Décembre 2024

 DEC_FUNER_832_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 441,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER